

Régie de l'énergie <i>Déposé en audience</i>
DOSSIER: <i>R-3584-2005</i>
PIÈCE NO: <i>C-609-GRAME</i>
Date: <i>23/02/06</i>

Plan d'argumentation finale du GRAME

Demande d'approbation du budget 2006 du Plan global d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec

R-3584-2005

Déposé le jeudi le 23 février 2006 par Jean-François Lefebvre

Des progrès indéniables et des pistes d'amélioration

Le GRAME félicite d'abord le Distributeur et la Régie pour les progrès concrets constatés au fil des ans dans ses efforts en efficacité énergétique.

Nous constatons aussi que plusieurs des recommandations que nous avons faites dans le passé ont été retenues.

Le GRAME considère que le PGEÉ 2005-2010 demeure d'une ampleur parfaitement justifiée, tout en démontrant que son impact tarifaire maximal s'avère de 1,05 % en 2011, plutôt que les 1,3 % estimés par le Distributeur.

De plus, en autant que la rentabilité sociale des programmes soit globalement démontrée, le GRAME réitère que des investissements atteignant de deux à trois pour cent des revenus requis du Distributeur devraient s'avérer, d'ici peu, parfaitement justifiés. Nous précisons 2 à 3% des revenus requis totaux du Distributeur, incluant le coût d'achat de l'électricité.

Selon le ROEE, de 50 à 70% du PTÉ serait réalisable. Le Distributeur prévoit en avoir réalisé 22 % à l'horizon 2010, avec 12 % pour le CII, le résidentiel dans la moyenne, et 55 % dans l'industriel. Le GRAME tient à rappeler à la Régie que l'évaluation du PTÉ s'est faite avec une méthodologie fort différente dans le secteur industriel : elle résulte de sondages où les entreprises éliminaient plusieurs mesures inapplicables dans la réalité, d'où un taux de réalisation plus élevé.

Si des gains substantiels ont pu être obtenus grâce à l'approche de masse, il est clair maintenant que des approches plus personnalisées, des campagnes systématiques devront être réalisées, pour rejoindre certaines clientèles spécifiques (particulièrement les ménages à faibles revenus, les locataires, les petits commerces, le milieu coopératif et les nouveaux arrivants).

Le témoignage de notre expert en climatisation et chauffage, M. Bernard Laurent, sur les obstacles au développement de la réfrigération à l'ammoniac, malgré des économies d'énergies de 30 % et une baisse substantielle des émissions de gaz à effet de serre, révèle qu'il existe clairement des opportunités non exploitées afin de réduire notre consommation d'énergie et notre impact environnemental également dans le secteur institutionnel et commercial. Et qu'il n'est pas toujours facile de profiter des programmes d'Hydro-Québec.

Le GRAME appuie la mise en œuvre des programmes proposés pour l'ensemble des marchés, sous réserve des améliorations suggérées. Nous recommandons globalement l'approbation des budgets demandés.

Le marché résidentiel

Le GRAME avait demandé l'amélioration du programme *Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star* en y intégrant plus que les deux appareils économiseurs, ce qui est maintenant proposé. Nous espérons l'ajout prochain d'un volet portes et fenêtres ainsi que l'introduction de la géothermie. L'implantation des thermostats électroniques pourrait aussi être bonifiée :

- Le GRAME appuie la demande de CÉTAF-AQLPA-SÉ de demander à Hydro-Québec de réévaluer les économies associées aux thermostats électroniques, particulièrement dans la nouvelle construction.
- Le GRAME réitère que la Régie doit demander au Distributeur de rechercher des pistes de solutions à la problématique des thermostats installés directement sur les plinthes électriques. À cet égard, nous trouvons intéressante l'idée amenée par M. Olivier Bourgeois, d'Option consommateur, d'envisager aussi le remplacement complet de certaines plinthes jugées moins performantes.
- Le GRAME recommande fortement de poursuivre l'expérience consistant à combiner diagnostics résidentiels et thermostats gratuits (et éventuellement d'autres mesures) suite au projet avec l'APQ.

La nécessité d'accroître l'effort en faveur des ménages à faible revenu est démontrée. Le GRAME appuie ainsi le budget 2006 du programme pour les *Ménages budgets à revenus modestes de l'AEÉ*, sauf pour les frais administratifs réclamés par l'Agence, qui devraient être assumés par le Gouvernement.

Le GRAME constate avec satisfaction que le programme *Rénovation des habitations à loyer modique* a été effectivement élargi afin d'inclure les coopératives d'habitations et qu'il est devenu le programme *Rénovation des logements sociaux et communautaires*. Les discussions de HQD avec le mouvement coopératif et les divers représentants gouvernementaux pourraient permettre d'ajuster les modalités de livraison adéquatement.

Le GRAME appuie l'intégration des mesures d'efficacité énergétique au programme PAREL. Nous avons toutefois mentionnés, dans notre preuve (GRAME-1, doc. 1, p. 29) :

« Nous souhaitons également, concernant le volet du programme *Inspection Énergide de l'AEÉ* ciblant les propriétaires à budget modeste, que le Distributeur puisse terminer promptement la phase de rodage et trouver les moyens pour surmonter les freins au déploiement de l'approche testée. »

Le témoignage de Mme Cristina Romanelli, d'Option consommateur sur les critères restrictifs du programme PAREL tend à nous mettre en garde relativement aux limites relatives de celui-ci. Il faudra demeurer vigilant.

Si des approches plus personnalisées et plus systématiques s'avèrent nécessaires, le GRAME est prêt à laisser quelques mois au Distributeur afin qu'il dégage des pistes avant de lancer des programmes communautaires à très grande échelle. Des projets à plus petite échelle devraient toutefois être amorcés dès maintenant.

Les marchés affaires

À la page 9 de son mémoire la FCEI dresse un tableau sommaire de la notoriété des programmes dans le marché Affaires. Pour la FCEI :

« La lecture des résultats montre que les programmes majeurs sont méconnus de la clientèle cible. »

« La lecture des principaux constats découlant de l'évaluation de chacun des programmes montre d'autres barrières en sus des barrières économiques. »

La FCEI souligne la faible participation des entreprises du petit G au programme diagnostic personnalisé, ce qui rejoint nos propres constatations. Nous croyons que l'approche personnalisée, ainsi qu'un travail accru sur la question des incitatifs partagés, tels que proposés par le GRAME, sont des pistes de solutions concrètes aux problèmes rencontrés dans ce marché.

Le GRAME s'oppose toutefois à la recommandation de la FCEI de diminuer le budget demandé de 17 millions de dollars.

Le marché grande entreprise

Le GRAME approuve qu'aucune aide financière ne soit octroyée, dans le PIIGE, pour les projets ayant une période de retour sur l'investissement (PRI) de moins d'un an, tout en offrant un support substantiel pour des mesures moins rentables.

Le GRAME demande toutefois à la Régie d'éliminer l'exclusion de projets ayant une PRI de dix (10) ans et plus, une mesure qui va complètement à l'encontre des principes du développement durable et qui s'avère complètement injustifiée.

Spécifiquement sur le programme PAMUGE, le GRAME soutient la proposition de l'AIEQ qui recommande que la limite de 7,5 ¢/kWh soit remplacée par 15¢/kWh. Le GRAME considère, en réplique aux commentaires de la CIFQ et l'AQCIE sur la lourdeur administrative des programmes, que l'ampleur des subventions accordées justifiait des critères et un mode d'évaluation sophistiqués.

L'AIEQ recommande que le programme de reconnaissance **Ecolectrique** phase 2 soit développé avec l'objectif de reconnaître l'excellence en matière de gestion énergétique au même titre que les programmes de gestion de la qualité l'ont fait à travers la norme ISO. Nous approuvons cette recommandation.

Période d'amortissement et flexibilité budgétaire

Le GRAME maintient ses réserves sur le manque de justification dont le Distributeur a fait preuve dans sa proposition de changer soudainement la période d'amortissement du PGEE de 5 à 10 ans.

Si la Régie donne raison au Distributeur sur ce point, elle devrait absolument appliquer la recommandation de l'AQCIE et la CIFQ qui consiste à exiger la réalisation sur une période de 10 ans plutôt que 5 ans les tests d'évaluation des mesures.

Un autre enjeu concerne ce que nous appelons le principe de flexibilité budgétaire : si l'Union des consommateurs (UC) exprime de fortes réserves à ce sujet, le GRAME considère que c'est en grande partie grâce à ce principe que le Distributeur atteint des objectifs intéressants tout en améliorant la rentabilité globale du PGEE. Nous tenons fortement à son maintien.

Les réseaux autonomes

Les réseaux autonomes (RA) devraient représenter, pour l'année témoin 2006, 0,18 % des ventes totales du Distributeur, mais 27,7 % du déficit total d'HQD de 576,7 M \$.

La bonification des programmes d'efficacité énergétique dans les RA s'avère une nécessité, tout comme l'admissibilité des programmes du PGEE à la clientèle en RA qui se chauffe au mazout.

Le GRAME appuie les recommandations de ses analystes externes, Mme Nicole Moreau et M. Jacques Fontaine (preuve commune GRAME-CÉTAF-AQLPA-SÉ) concernant les mesures et programmes destinés spécifiquement aux résidents et commerces desservis par les réseaux autonomes.

Leurs 14 recommandations sont clairement définies dans leur mémoire ainsi que dans leur présentation.

Nous devons toutefois ajouter que les précisions données par Me Tremblay lors de leur contre-interrogatoire sont venues renforcer nos convictions sur la nécessité de favoriser l'isolation des bâtiments ainsi que l'installation de fournaies et de chauffe-eau au mazout à haute efficacité énergétique dans les réseaux autonomes. Me Tremblay nous

a, en effet, confirmé que les subventions au mazout faisaient partie des éléments contribuant à l'énorme déficit des réseaux autonomes.

A ces recommandations s'ajoutent notamment celles-ci :

- de tenir compte des bénéfices associés aux réductions de GES dans l'évaluation du potentiel d'économie d'énergie;
- d'établir des partenariats locaux ;
- de favoriser la formation ou la recherche de personnel apte à livrer les programmes localement;
- de s'assurer à ce qu'un réseau autonome des premières nations soit intégré à la phase pilote, dès 2006, du *Programme d'intervention personnalisée*;
- d'ajuster la contribution au programme Novoclimat en fonction des écarts de température avec la région de Montréal;
- et de développer des programmes transitoires pour les RA nouvellement raccordés au réseau principal.

Des enjeux cruciaux d'ici au dépôt du budget 2007 du PGEÉ

Le GRAME considère, à l'instar du ROEE que les **coûts évités** actuellement utilisés sont désuets. Nous avons toutefois compris que la révision des coûts évités se ferait dans le cadre du dossier sur le PGEÉ de l'an prochain. Le sujet n'a pas été ainsi débattu cette année et la principale conclusion serait de s'assurer qu'il sera bel et bien traité l'an prochain.

Le Distributeur n'a clairement pas répondu, dans le présent dossier, aux demandes sur **la question du financement** exprimées par la Régie dans sa Décision D-2005-79 (p. 29) :

« Compte tenu de l'ouverture démontrée par le Distributeur face à ce mode de soutien à la clientèle participante, la Régie lui demande d'étudier cette option et d'inclure les résultats de l'analyse réalisée à la demande d'approbation de budget 2006. L'analyse doit notamment considérer les modalités de cette option, ses aspects financiers, son impact tarifaire, ses conséquences sur chacune des clientèles (par programme), les structures et partenariats à privilégier, en plus des obstacles possibles. . »

La Régie devrait exprimer ses préoccupations face aux limites dans les interventions auprès des **clientèles chauffées au mazout**. Un débat permet d'identifier et de mettre en place des solutions devrait être amorcé d'ici peu.

Finalement le GRAME considère que la Régie devrait demander au Distributeur d'évaluer des approches qui seraient adaptées au contexte particulier du **chauffage solaire thermique de l'eau**.